

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

Quarante-sixième session du Comité permanent
Genève (Suisse), 12 – 15 mars 2002

Questions stratégiques et administratives

Finances et administration

PROJET DES DELEGUES PARRAINES

1. Le Comité permanent, à sa 45^e session, a chargé le Secrétariat CITES de recommander une méthode de parrainage pour permettre à des délégués d'assister à la 12^e session de la Conférence des Parties.
2. Le Secrétariat s'efforcera d'aider financièrement deux délégués de chaque pays éligible à l'assistance.
3. Le Secrétariat est d'avis que seules les Parties ayant le moins de ressources disponibles devraient recevoir une assistance. Si l'on prend pour référence le 0,010% du barème des cotisations des Nations Unies, 70 pays sont actuellement éligibles en fonction de ce seuil.
4. Le Secrétariat recommande que le financement soit attribué en premier lieu aux pays se trouvant au-dessous du seuil de 0,006% dans le barème des cotisations des Nations Unies. Cinquante-deux Parties recevraient une assistance à titre prioritaire.
5. La liste finale des Parties qui recevront un financement ne sera connue que lorsque le programme d'appel de fonds se terminera, en juin 2002.